

Intervention de Pierre Diederichs, président de la fédération Arts Vivants et Départements

Rencontres culture de l'ADF – Avignon – Jeudi 18 juillet 2013

Je remercie le Président Claudy Lebreton pour être à l'écoute des questions culturelles et de la place qu'y tiennent les départements.

Je remercie Yves Ackermann pour l'élargissement des débats internes de l'ADF aux réseaux d'acteurs culturels des départements comme la fédération Arts Vivants et Départements et le CANOPEEA qui émane d'ailleurs directement des travaux internes de la fédération AVD

Je remercie le Président Claude Haut pour son accueil en Avignon.

Je remercie également Michel Tamisier, vice-président à la culture au Conseil général de Vaucluse, mon prédécesseur à la présidence d'Arts Vivants et Départements pour son engagement de longue date et sa fidélité à nos côtés.

Origines de la démarche

Ces rencontres marquent un rapprochement inédit de plusieurs fédérations d'acteurs culturels et politiques tous convaincus de l'importance du rôle des départements dans la conception, l'organisation et la mise en œuvre des politiques culturelles, et singulièrement en matière de spectacle vivant.

L'unité départementale affichée ici nous permet de travailler en profondeur sur le rôle spécifique de l'échelon départemental dans les politiques culturelles, dans la perspective d'un dialogue constructif avec l'ensemble des échelons territoriaux.

Le contexte

Cette unité est aujourd'hui vitale pour répondre à deux enjeux majeurs qui marquent l'actualité politique de notre pays.

Tout d'abord, le nouvel acte de démocratisation représente une opportunité forte pour les départements d'aller vers une clarification de leurs moyens et de leurs compétences en matière de culture. En tant qu'interface entre les collectivités de petite taille (communes, agglomération, communautés de communes ou d'agglomérations), les régions et l'Etat, le département constitue un échelon territorial particulièrement adapté à la construction, la coordination et la mise en œuvre d'une politique culturelle capable de garantir l'équité et l'égal accès de nos concitoyens à la culture. A la fois, parce que le département crée du lien entre ces différents niveaux de collectivités et favorise leur synergie, mais aussi parce qu'il donne du sens aux politiques publiques par sa vision globale des territoires et son niveau de proximité avec les citoyens.

Ensuite, la promotion de l'Education Artistique et Culturelle. Longtemps promise, cette réforme soulève de fortes attentes qui peuvent être déçues si les moyens nécessaires ne sont pas mis en œuvre. L'Education Artistique et Culturelle représente pourtant une formidable opportunité pour réorienter les politiques publiques et transformer en profondeur le rapport des citoyens à la culture. Là encore, les départements disposent d'une expérience forte notamment en matière d'articulation entre culture et éducation, et de compétences techniques réelles en termes d'animation territoriale qui leur permettent d'assurer la mise en œuvre et la continuité du service public.

Pour connaître une issue favorable, ces deux événements doivent s'appuyer sur un acte de refondation indispensable qui articule et mette en présence, dans une perspective renouvelée, la population, le territoire, et ses ressources artistiques et culturelles.

C'est ici d'une autre approche de l'action culturelle dont il est question, d'une approche qui repose directement la perspective de la création et de l'art dans sa dimension socialisatrice et sa capacité à créer du lien social.

Propositions

Mais cette unité doit désormais s'accompagner de propositions concrètes et fortes qui rappellent l'expérience et les compétences des départements en matière d'ingénierie culturelle, d'aménagement des territoires et de lutte contre les inégalités. Car ce qui définit la particularité du département, au-delà de ses missions sociales désormais bien affirmées, c'est bien cet objectif de cohésion sociale des territoires qui passe par un travail incessant mais ô combien nécessaire de médiation entre les petites et les grandes collectivités.

C'est pourquoi ces rencontres sont désormais l'occasion de réaffirmer certaines convictions et d'engager des propositions.

Premièrement, rappeler que si le champ artistique est un élément fondamental de toute politique culturelle, il faut introduire dans l'énoncé d'une telle politique toutes ses dimensions : anthropologiques, scientifiques, philosophiques, métaphysiques. Il faut donner à la culture sa dimension large et partagée ; celle qui se fonde sur l'altérité et la reconnaissance de la diversité, celle qui rend à l'art sa fonction politique et sociale au cœur de la vie des gens et de leur territoire.

Deuxièmement, penser la transversalité. En se plaçant dans la perspective d'une nouvelle politique portant sur les territoires, les populations, l'offre et les compétences artistiques et culturelles, s'imposer alors de penser conjointement éducation et pratiques artistiques et culturelles, enseignements et formation, diffusion, création et recherche ; mais aussi politique culturelle et politiques éducatives, sociales, économiques, touristiques, environnementales.

La question est donc de voir comment, à l'échelon départemental, on peut construire des articulations entre deux champs d'intervention de la

collectivité : le culturel et le social, le culturel et l'éducatif, le culturel et le touristique, le culturel et l'environnement, le culturel et l'économique... Les organismes départementaux jouent à maints endroits un rôle déterminant dans la construction de ces nouveaux terrains de rencontre : ils créent les conditions du processus de connaissance/reconnaissance qui constitue la base des développements futurs.

En voici rapidement quelques exemples :

- Dans les Vosges : des cycles de formations sur la pratique du chant avec les jeunes enfants destinées aux assistantes maternelles. C'est aussi un atelier de création chorégraphique avec des polyhandicapés dans une M.A.S. Cela peut être encore une résidence artistique d'une grande voix doublée d'une des plus belles plumes de la chanson française dans une maison de retraite. C'est également un groupe de recherche-action composé d'une vingtaine de travailleurs sociaux, sur le thème « la culture, un levier pour l'insertion. Enfin, c'est un spectacle de création porté par des bénéficiaires des minima sociaux, programmé sur l'ensemble du territoire.
- En Ille-et-Vilaine, pour rester sur la thématique culture et lien social, c'est la réalisation d'un état des lieux des projets associant partenaires culturels et partenaires sociaux, la réalisation de diagnostics de territoire pour envisager des partenariats entre acteurs culturels et sociaux, la mise en œuvre de parcours de formation commune des acteurs sociaux et culturels, mais aussi une réflexion en cours avec le Conseil général pour recueillir les expériences tentées pour lever les freins à l'accès aux œuvres et aux pratiques. Autant d'actions qui croisent, décroisent, rapprochent, mutualisent, enrichissent, dynamisent...
- En Mayenne, c'est un dispositif culture et patrimoine à travers lequel l'agence culturelle départementale s'associe au Service du patrimoine du Conseil général pour la mise en œuvre d'une programmation arts visuels et spectacle vivant dans les sites patrimoniaux du département dans le but de contribuer à l'affirmation d'une identité de ces lieux, mais aussi de diversifier les publics en croisant le public du patrimoine, celui du tourisme et celui de la culture.
- En Corrèze enfin, c'est la mise en œuvre d'un projet musical en milieu carcéral

Troisièmement, penser l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie. En se plaçant dans la perspective de l'Éducation Artistique et Culturelle, s'imposent de profondes mutations des modes de transmission, d'enseignement et de formation artistique, mais également des modalités de diffusion et de création. De fait, les référentiels de compétences qui encadrent l'emploi culturel et artistique doivent être profondément repensés pour le sortir de l'impasse dans laquelle il se trouve aujourd'hui.

Quatrièmement, engager une nouvelle gouvernance en termes de projet culturel de territoire. Une réflexion doit être menée sur les instances départementales nécessaires à la mise en œuvre de cette refondation où

devraient siéger des élus des différents échelons territoriaux et des acteurs culturels et artistiques. Deux repères organisationnels peuvent ainsi servir de référence commune : le projet culturel de territoire et les parcours d'accès aux arts pour tous.

Cinquièmement, réaffirmer l'importance d'un service public de la culture pour ne pas renoncer à l'idée d'une culture accessible à tous, qui passe nécessairement par un aménagement culturel du territoire plus équilibré. Entre l'exigence artistique et l'expression des populations se dessine un lien fécond et revivifié entre arts, culture, territoires et populations. Dans cette perspective, le département se pose alors comme un lieu d'où émergent les questions et d'où se formulent les réponses, et où l'expérimentation permanente permet l'ajustement de l'action publique au service de tous.

Sur toutes ces questions, depuis 40 ans, les départements ont été de véritables laboratoires d'expérimentations, faisant suite aux décisions visionnaires de Marcel Landowski, qui croyait fermement à la pertinence de l'échelon départemental et à l'articulation féconde entre culture et éducation. La culture et les arts sont un levier majeur de développement des territoires. Soyons conscients que nous avons les cartes en main, la liberté et les moyens d'agir, de proposer, d'impulser... A nous désormais de nous affranchir d'une vision descendante des politiques culturelles pour nous donner les moyens de faire émerger de nos territoires, et en exploitant les richesses qu'ils possèdent, les axes de projets culturels innovants ouvrant à de multiples parcours d'accès à la culture, construits par tous et au bénéfice de tous.